

**Séance ordinaire du
3 juin 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, Jean-François Chabot et Francis Rodrigue.

Monsieur le conseiller David Leblanc est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-06-48 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 6 mai 2019 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-06-49 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2019

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de mai 2019 au montant de 50 303, 43 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-06-50 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MAI 2019

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de mai 2019 au montant de 146 388, 61 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2019-06-51

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Attendu que nous sommes allés en appel d'offres pour les travaux du prolongement du réseau d'aqueduc sur les rues Principale Ouest et Melchior-Poirier;

Attendu que nous avons reçu quatre (4) soumissions, soit :

- Banville et Coulombe inc.	1 732 259,34 \$
- Les entreprises Claveau Ltée	1 875 633,48 \$
- Excavations Léon Chouinard et fils Ltée	2 130 126,84 \$
- Entreprises G.N.P. inc.	2 422 742,05 \$

Attendu que la soumission la plus basse est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Banville et Coulombe inc. au montant de 1 732 259,34 \$ toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-06-52

SERVITUDE EN FAVEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Attendu que le ministère des Transports du Québec souhaite construire une barrière (antiretour) pour les cervidés sur le lot 6 288 218 situé sur la rue de la Gare;

Attendu que ce lot correspond à une partie d'un ancien chemin, qu'il est nécessaire de procéder à sa fermeture et nous retirons le caractère d'utilité publique pour cet immeuble;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'accorder une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur le lot 6 288 218 du cadastre du Québec. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-06-53

AUTORISATION POUR LES TRAVAUX AU PRESBYTÈRE

Attendu que le presbytère a été cité bien patrimonial depuis quelques années;

Attendu que le CCU a examiné la demande de permis pour des rénovations et recommande l'acceptation de celle-ci sous condition que la rampe demeure de couleur blanche et que les coins soient arrondis afin de préserver au maximum le cachet patrimonial et architectural;

Attendu que la Fabrique désire réaliser certains travaux extérieurs et qu'une autorisation doit être obtenue avant la réalisation de ceux-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux à être réalisés sur la galerie avec les conditions énumérées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général